

**Dixième session**

New York, 12-21 décembre 2011

**Projet de budget-programme pour 2012
de la Cour pénale internationale**

Rectificatif

1. Page 4, paragraphe 4,
Insérer le tableau ci-dessous :

Tableau 1 bis. Projet de budget 2012 par objet de dépense

<i>Objet de dépense</i>	<i>Ressources de base (milliers d'euros)</i>	<i>Ressources liées aux situations (milliers d'euros)</i>	<i>Total (milliers d'euros)</i>
Juges	5 111,9		5 111,9
Dépenses de personnel	35 080,6	43 518,7	78 599,3
Dépenses hors personnel	13 222,6	20 799,2	34 021,8
Total	53 415,1	64 317,9	117 733,0

2. Page 7, paragraphe 17,
Dans le titre du tableau, remplacer « Tableau 1 » par « Tableau 1 bis ».

3. Page 8, paragraphe 18,
Remplacer la liste des Objectifs stratégiques prioritaires pour 2012 par la liste suivante :

Objectif prioritaire 1 : Renforcer davantage le fonctionnement interne et le cadre d'élaboration des grandes orientations de la Cour (But 1 et But 3) :

- Créer ou réexaminer et réviser les grandes orientations de gestion des ressources de la Cour, et notamment : les ressources humaines et la stratégie des opérations extérieures (*But 3, Objectifs 8, 10 et 16*) ;
- Élaborer de nouveaux instruments de gestion et procéder à l'amélioration des outils existants, y compris les normes IPSAS et la comptabilisation des coûts (*But 3 et Objectifs 8, 9 et 16*) ;
- Continuer de renforcer les mesures d'appui aux salles de justice et réduire les délais des procédures judiciaires (*But 1*).

Objectif prioritaire 2 : Faire face aux problèmes récents que rencontrent l'ensemble des parties/participants à l'occasion des procédures judiciaires (But 1 et 2) :

- Sécurité des victimes, des témoins et des autres participants qui se trouvent menacés du fait de leur association à l'activité de la Cour (*But 1, Objectif 2*) ;
- Aide judiciaire : réexamen du cadre juridique en vigueur (*But 1, Objectif 3*) ;

- Sensibilisation : poursuite de l'élaboration de mécanismes efficaces pour accroître l'impact de la sensibilisation (*But 2, Objectifs 4 et 7*).

Objectif prioritaire 3 : Investir en renforçant la capacité des mécanismes actuels d'appui et de coopération qui agissent pour le service de la Cour et en liaison avec elle, en mobilisant le concours de parties prenantes intervenant tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Cour, et en mobilisant de nouvelles sources de soutien (But 2) :

- Privilégier le traitement des questions se rapportant au bien-être du personnel et aux attentes de sa part qu'a mises en exergue l'enquête menée en 2010 auprès du personnel (*But 3, Objectif 10*) ;
- Conclure de nouveaux accords visant à accroître la coopération avec la Cour et renforcer l'exécution de ses décisions, dans les domaines suivants :
 - privilèges et immunités ; sécurité ; logistique ; partage de l'information ; réinstallation des témoins ; mise en liberté provisoire ; exécution des peines (*But 2, Objectifs 5 et 6*).

4. Page 9, paragraphe 22,

Insérer un nouveau paragraphe et le tableau y afférent :

22 *bis*. Les composantes du budget liées aux situations sont les suivantes : les opérations extérieures et les jours où la Cour siège, telles que résumées dans le tableau ci-après :

Tableau 2 bis : Budget correspondant au nombre de jours où la Cour siège et aux opérations hors siège par situation

<i>Objet de dépense</i>	<i>Projet de budget pour 2012 en millions d'euros</i>
Procès 1 (Lubanga)	4,1
Procès 2 (Katanga/Ngudjolo)	4,1
Procès 3 (Bemba)	2,3
<i>Total partiel du nombre de jours où la Cour siège</i>	21,8
Opérations hors siège	
Appui opérationnel	10,6
Situation 1 - Ouganda	1,7
Situation 2 - RDC	8,9
Situation 3 - Darfour	3,5
Situation 4 - RCA	2,6
Situation 5 - Kenya	8,0
Situation 6 - Libye	7,2
<i>Total partiel des opérations hors siège</i>	42,5
Total	64,3

5. Page 11, paragraphe 27,

Insérer un titre « Coûts afférents au régime commun (mode de calcul des traitements) » avec les développements correspondants dans un nouveau paragraphe 27 *bis*, suivi par un nouveau titre « Taux de vacance » avec les développements correspondants dans un nouveau paragraphe 27 *ter* :

Coûts afférents au régime commun (mode de calcul des traitements)

27 *bis*. Les méthodes utilisées, en matière de détermination du montant des traitements, aux fins de l'élaboration du barème des traitements proposée pour 2012, correspondent à celles qui ont servi pour le projet de budget de 2011. Elles ont reposé sur le salaire moyen réel, par classe et par échelon, versé en février 2011 ainsi que sur les derniers

barèmes des traitements disponibles au sein de l'Organisation des Nations Unies. Elles ont abouti à une augmentation nette des coûts salariaux d'un montant de 2,4 millions d'euros, tenant compte d'un faible accroissement des traitements payés aux fonctionnaires appartenant à la catégorie des services généraux et aux membres du personnel appartenant à la catégorie des administrateurs sur le terrain.

Taux de vacance de poste

27 *ter*. La Cour a maintenu un taux de vacance de poste, figurant dans le budget précédent, de 8 pour cent pour le Bureau du Procureur et de 10 pour cent pour le reste de la Cour, en dépit de la mise en œuvre prévue d'un taux de vacance de poste plus faible, dans le droit fil du taux de vacance réel de 2010 au sein de la Cour. La Cour prévoit de compenser l'ensemble des coûts supplémentaires qu'engendrerait un taux de vacance de moindre portée.

6. Page 129, paragraphe 358,
Remplacer le tableau 84 par le tableau ci-dessous :

Tableau 84 : Sous-programme 3310 : Effectif approuvé pour 2011

<i>Charge de travail prévue pour 2011</i>	<i>Nombre d'ETP en 2011</i>	<i>Charge de travail prévue pour 2012</i>	<i>Nombre d'ETP en 2012</i>	<i>Capacité estimée pour 2012</i>	<i>Déficit avec les ressources supplémentaires</i>	<i>Déficit sans les ressources supplémentaires</i>
Nombre de jours durant lesquels la Cour siège = 200 ⁴¹	26	215	26	215	0 ^{41bis}	0

Notes de bas de page :

⁴¹ Pour des raisons de cohérence, afin de permettre une comparaison avec les hypothèses du projet de budget pour 2012, le nombre de jours d'audience de la Cour en 2011 a été proportionnellement réduit à 200. En raison de procès simultanés, le nombre réel de jours d'audience figurant dans le budget approuvé de 2011 a été de 266. Les 66 jours supplémentaires correspondent à une augmentation de 9 ETP dans la seconde colonne du tableau.

^{41bis} Le léger écart de 15 jours d'audience entre la charge de travail prévue et la capacité estimée pour 2012 peut être financé par les ressources figurant dans le projet de budget. »

7. Page 145, paragraphe 408,
Remplacer à la sixième ligne « 59 victimes et témoins » par « 59 victimes^{41ter} ».

Note de bas de page : « ^{41ter} Certains témoins sont victimes de crimes et doivent faire l'objet en conséquence de mesures spécifiques. »

8. Page 190, Annexe VI
Insérer une note dans la colonne « Dépenses 2010 (milliers d'euros) » en remplaçant « Total » par « Total* ».

Note : « * Y compris les dépenses au titre de la Conférence de révision, telles qu'approuvées dans le budget de 2010. »